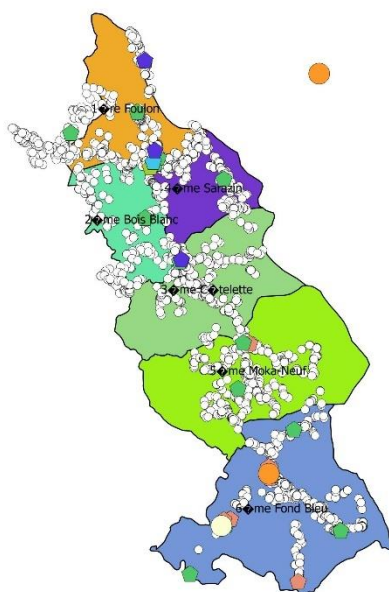


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	27
3.5. Les enseignants.....	27
3.6. Les manuels scolaires.....	27
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	27
B. Le Niveau Secondaire.....	28
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	28
1.1. Accessibilité et accès.....	29
1.2. Qualité de l'enseignement.....	31
2. Analyse démographique.....	34
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	35
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Sainte-Suzanne	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord-Est à côté des communes de Trou du Nord et de Vallières, Sainte-Suzanne fut élevée au rang de commune en 1881. Elle est composée de la ville de Sainte-Suzanne et de six (6) sections communales : la 1^{ère} Section Foulon, la 2^{ème} Section Bois Blanc, la 3^{ème} Section Cotelette, la 4^{ème} Section Sarazin, la 5^{ème} Section Moka Neuf et la 6^{ème} Section Fond Bleu.

COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE



La commune de Sainte-Suzanne est traversée par neuf (9) rivières et contient diverses sources d'eau, des lagons et des fontaines publiques munies de trois (3) pompes.¹ Elle bénéficie d'un réseau électrique. Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Ses habitants portent le nom de Suzannéens ou Suzannais. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les principales activités économiques de cette commune.

Sa population en 2015 était estimée à 28 031 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 32 276 habitants en 2025. Ayant une superficie de 127.91 Km², sa densité de population est alors de 252 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (91.33%) est concentrée en milieu rural.

¹ Idem

En matière d'offre scolaire, il y a 1 kindergarten mais 28 écoles fondamentales dont 16 écoles nationales, 3 écoles secondaires et 4 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par le bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Sainte-Suzanne dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne seulement l'offre et la demande scolaires au niveau du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Sainte-Suzanne, la majorité des écoles (55.2%) est publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

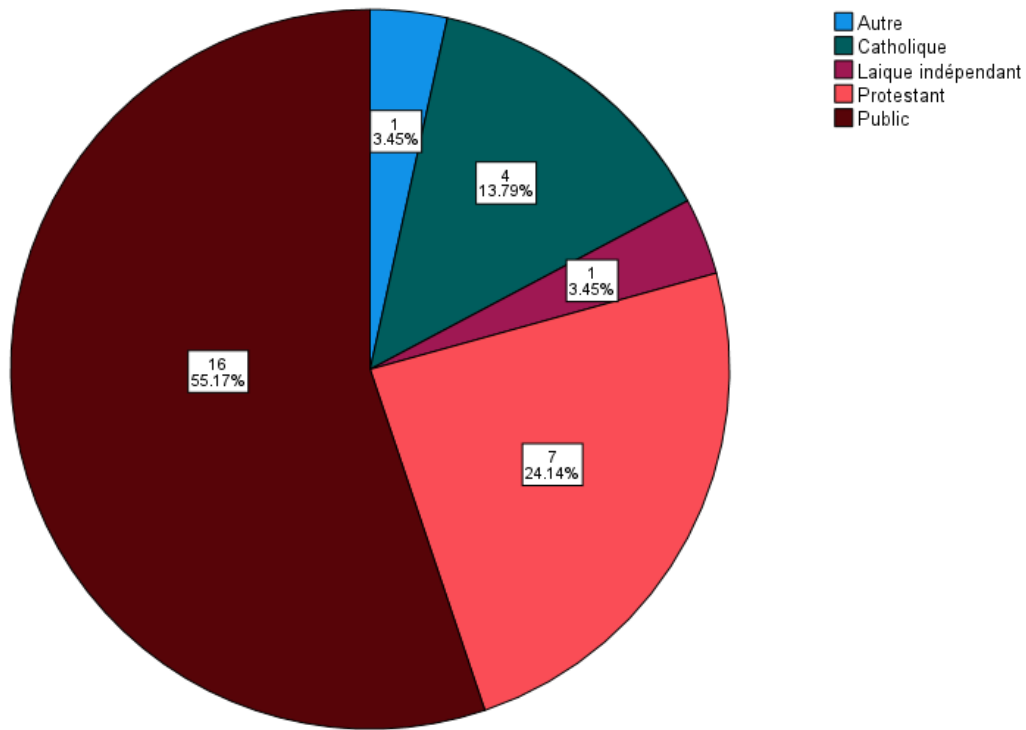


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent surtout en simple vacation (96.6%), de 8h00 à 13h00 (96.6%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Sainte-Suzanne

Commune de Sainte-Suzanne	Réseau d'appartenance						Total
		Autre	Catholique	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Foulon	#	0	2	0	0	1	3
	%	0.0%	66.7%	0.0%	0.0%	33.3%	100.0%
2ème Sect. Bois-Blanc	#	0	0	0	0	2	2
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
3ème Sect. Cotelette	#	0	1	0	0	2	3
	%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	66.7%	100.0%
4ème Sect. Sarazin	#	0	0	0	0	1	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
5ème Sect. Moka-Neuf	#	0	0	0	1	2	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	66.7%	100.0%
6ème Sect. Fond-Bleu	#	0	1	0	5	6	12
	%	0.0%	8.3%	0.0%	41.7%	50.0%	100.0%
Quartier Dupity	#	0	0	0	1	0	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
Ville de Sainte Suzanne	#	1	0	1	0	2	4
	%	25.0%	0.0%	25.0%	0.0%	50.0%	100.0%
Total	#	1	4	1	7	16	29
	%	3.4%	13.8%	3.4%	24.1%	55.2%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 26 à 416 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	295	295	295
Catholique	311	104	507
Laïque Indépendant	26	26	26
Protestant	122	38	266
Public	171	41	416
Ensemble	177	26	416

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Sainte-Suzanne

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Sainte-Suzanne est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 3934 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe une diminution absolue de 2114 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 34.95%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Sainte-Suzanne est de 5% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale mixte de Sarazin située dans la 4^e section Sarazin recrute ses élèves dans les localités telles que : Gautier (moins de 15 mn), Charles Sec (entre 15 à 30mn), Cotelette (entre 31 à 60 mn de marche), Tirac (entre 15 à 30 mn de marche) Baudit (entre 15 à 30 mn de marche),

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 3934 - 6048 = -2114$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-2114}{6048} \times 100 = -34.95\%$

⁵ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 6048 = 3934 (1+r)^{11}$$

$$r = 1.039871 (4\%).$$

Sodo (entre 15 à 30 mn de marche), Raymond (entre 15 à 30 mn de marche), Jérôme (entre 31 à 60 mn de marche) et Vegnave (entre 31 à 60 mn de marche); soit donc 3 sur 9 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Sainte-Suzanne.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Sainte-Suzanne, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 116.13%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 38.55%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{756}{651} \times 100 = 116.13\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{251}{651} \times 100 = 38.55\%$$

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Sainte-Suzanne, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 68.67%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 52.96%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré très faible.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 52.97%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez faible. En effet, il n'y a que 9 écoles sur les 29 dénombrées (31.03%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{3934}{5729} \times 100 = 68.67\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{3034}{5729} \times 100 = 52.96\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{216}{343} \times 100 = 62.97\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Sainte-Suzanne selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Sainte-Suzanne		Nombre total d'années d'étude										Total
		2	3	5	6	7	8	9	10	11	12	
1ère Sect. Foulon	#	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	100.0%
2ème Sect. Bois-Blanc	#	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	50.0%	50.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
3ème Sect. Cotelette	#	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	3
	%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	33.3%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
4ème Sect. Sarazin	#	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
5ème Sect. Moka-Neuf	#	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	66.7%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
6ème Sect. Fond-Bleu	#	1	1	1	0	1	3	2	2	1	0	12
	%	8.3%	8.3%	8.3%	0.0%	8.3%	25.0%	16.7%	16.7%	8.3%	0.0%	100.0%
Quartier Dupity	#	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
Ville de Sainte Suzanne	#	0	1	0	0	0	0	1	0	2	0	4
	%	0.0%	25.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	25.0%	0.0%	50.0%	0.0%	100.0%
Total	#	1	3	1	2	3	6	7	2	3	1	29
	%	3.4%	10.3%	3.4%	6.9%	10.3%	20.7%	24.1%	6.9%	10.3%	3.4%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Sainte-Suzanne, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 40366.61 et 45363.22 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Sainte-Suzanne par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	3537.30	1326.09	6825	28678.22	40366.61
2 ^e AF	4797.62	1400	6433.33	28678.22	41309.17
3 ^e AF	4508.33	1419.05	6433.33	28678.22	41038.93
4 ^e AF	4870.83	1710.53	5450	28678.22	40709.58
5 ^e AF	4870.83	1831.58	9333.33	28678.22	42401.83
6 ^e AF	4558.33	902.78	7950	28678.22	42089.33
7 ^e AF	6175	1550	8500	28678.22	44903.22
8 ^e AF	6175	1000	8000	28678.22	43853.22
9 ^e AF	6175	2010	8500	28678.22	45363.22

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 59 324.40 et 64472.51 gourdes; 61.72% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Sainte-Suzanne par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	23077.15	372.22	1326.09	6825	28678.22	60278.68
2 ^e AF		266.67	1400	6433.33	28678.22	59855.37
3 ^e AF		1240	1419.05	6433.33	28678.22	60847.75
4 ^e AF		412.50	1710.53	5450	28678.22	59324.40
5 ^e AF		412.50	1831.58	9333.33	28678.22	6332.78
6 ^e AF		508.33	902.78	7950	28678.22	61116.48
7 ^e AF		1992.86	1550	8500	28678.22	63798.23
8 ^e AF		2207.14	1000	8000	28678.22	62926.51
9 ^e AF		2207.14	2010	8500	28678.22	64472.51

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Sainte-Suzanne

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Sainte-Suzanne est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Sainte-Suzanne :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Sainte-Suzanne

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	69%	54%	73%	76%	80%	85%
Taux de redoublement	28%	30%	26%	24%	20%	15%
Taux d'abandon	3%	16%	1%	0%	0%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.69	0.54	0.73	0.76	0.8	0.85	
TR	0.28	0.3	0.26	0.24	0.2	0.15	
TA	0.03	0.16	0.01	0	0	0	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		23					
2024-2025	756	↗					756
	↓	↘	83				
2025-2026	212	522	↗				733
	↓	↓	↘	3			
2026-2027	59	303	282	↗			644
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	17	132	237	206	↗		591
	↓	↓	↓	↓	↘	0	
2028-2029	5	51	133	222	156	↗	567
		↓	↓	↓	↓	↘	
2029-2030		18	62	150	200	125	556
			↓	↓	↓	↓	↘
2030-2031			26	81	154	179	106
				↓	↓	↓	↓
2031-2032				39	93	150	152
					↓	↓	↓
2032-2033					48	97	128
						↓	↓
2033-2034						53	82
							↓
2034-2035							70
Promus							538
Année-élèves							4764
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3226			
Nombre d'années-élèves réel =				4764			
Rendement interne =				67.72			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.476741			
Coût de l'élève formé =				8.860447			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (67.72%), car seulement 106 élèves (14.02%) de la cohorte de 756 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 538 élèves (71.16%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF**

est de 55.58% ($604 \div 1049 = 0.5558$)¹¹ dans la commune de Sainte-Suzanne. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 56 qui parviendront à atteindre la 6^{ème} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Sainte-Suzanne. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Sainte-Suzanne, un effectif de 235 enseignants dont 46.8% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Sainte-Suzanne

Commune de Sainte-Suzanne	# enseignant	# école	Ens/Éc
1 ^{ère} Sect. Foulon	23	3	8
2 ^{ème} Sect. Bois-Blanc	16	2	8
3 ^{ème} Sect. Cotelette	26	3	9
4 ^{ème} Sect. Sarazin	7	1	7
5 ^{ème} Sect. Moka-Neuf	23	3	8
6 ^{ème} Sect. Fond-Bleu	91	12	8
Quartier Dupity	9	1	9
Ville de Sainte Suzanne	40	4	10
Total	235	29	8

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (6^{\circ}AF)$$

$$\frac{E(1^{\circ}AF)}{E(t-5)}$$

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (65.96%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

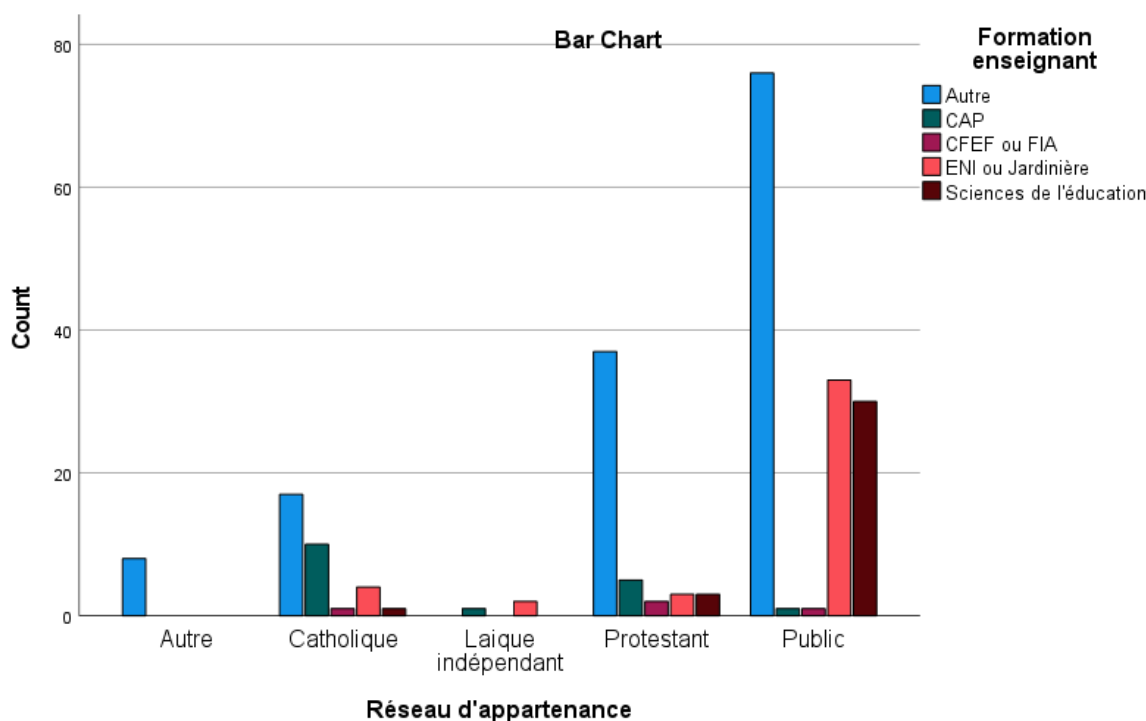


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Sainte-Suzanne. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio

moyen salle de classe/enseignant=0.88, ratio moyen élèves/salle de classe=25 et ratio moyen élèves/enseignant=22; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Sainte-Suzanne

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	9	8	295	1.12	33	37
Catholique	39	33	1242	1.18	32	38
Indépendant	3	3	26	1	9	9
Protestant	52	50	852	1.04	16	17
Public	104	141	2732	0.74	26	19
Ensemble	207	235	5147	0.88	25	22

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Sainte-Suzanne, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 10.50 et 72.26 m², contrairement aux normes prévues qui sont de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	383.40	42.60
Catholique	1659.42	42.50
Indépendant	31.50	10.50
Protestant	1398.25	26.90
Public	7515.11	72.26
Ensemble	10987.68	53.08

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Sainte-Suzanne est dans les normes établies de 1 à 1m²/20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 1.21 et 2.75 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.30
Catholique	1.34
Indépendant	1.21
Protestant	1.64
Public	2.75
Ensemble	2.13

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 9 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 6.9% des écoles ont de l'eau, 65.5% ont une cantine, 0% une petite bibliothèque et 0% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Sainte-Suzanne. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Sainte-Suzanne se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 116.13% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 38.55%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 68.67% Taux net de scolarisation = 52.96%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 62.97%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 60278.68 gourdes 2 ^e AF = 59855.37 gourdes 3 ^e AF = 60847.75 gourdes 4 ^e AF = 59324.40 gourdes 5 ^e AF = 6332.78 gourdes 6 ^e AF = 61116.48 gourdes 7 ^e AF = 63798.23 gourdes 8 ^e AF = 62926.51 gourdes 9 ^e AF = 64472.51 gourdes 61.72% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 40366.61 gourdes 2 ^e AF = 41309.17 gourdes 3 ^e AF = 41038.93 gourdes 4 ^e AF = 40709.58 gourdes 5 ^e AF = 42401.83 gourdes 6 ^e AF = 42089.33 gourdes 7 ^e AF = 44903.22 gourdes 8 ^e AF = 43853.22 gourdes 9 ^e AF = 45363.22 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 69% Taux de promotion en 2 ^e AF = 54%

	Taux de promotion en 3 ^e AF = 73%
	Taux de promotion en 4 ^e AF = 76%
	Taux de promotion en 5 ^e AF = 80%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 85%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 28%
	Taux de redoublement en 2 ^e AF = 30%
	Taux de redoublement en 3 ^e AF = 26%
	Taux de redoublement en 4 ^e AF = 24%
	Taux de redoublement en 5 ^e AF = 20%
	Taux de redoublement en 6 ^e AF = 15%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 3%
	Taux d'abandon en 2 ^e AF = 16%
	Taux d'abandon en 3 ^e AF = 1%
	Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 55.58%
Rendement interne du réseau d'écoles à Sainte-Suzanne	67.72%
Rapport élève/salle de classe	25 élèves
Rapport élève/maître	22 élèves
# enseignants	235
% de femmes	46.8%
% de maîtres qualifiés	34.04%
Ratio moyen m ² /élève	2.13 m ²
Ratio moyen m ² /classe	53.08 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	177
Salaire moyen d'un enseignant	19979 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Sainte-Suzanne. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. **Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Sainte-Suzanne**, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les

effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Sainte-Suzanne au cours de la période 2020-2025 est égal à 26 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 0.4%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0. 07%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Sainte-Suzanne

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Sainte-Suzanne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

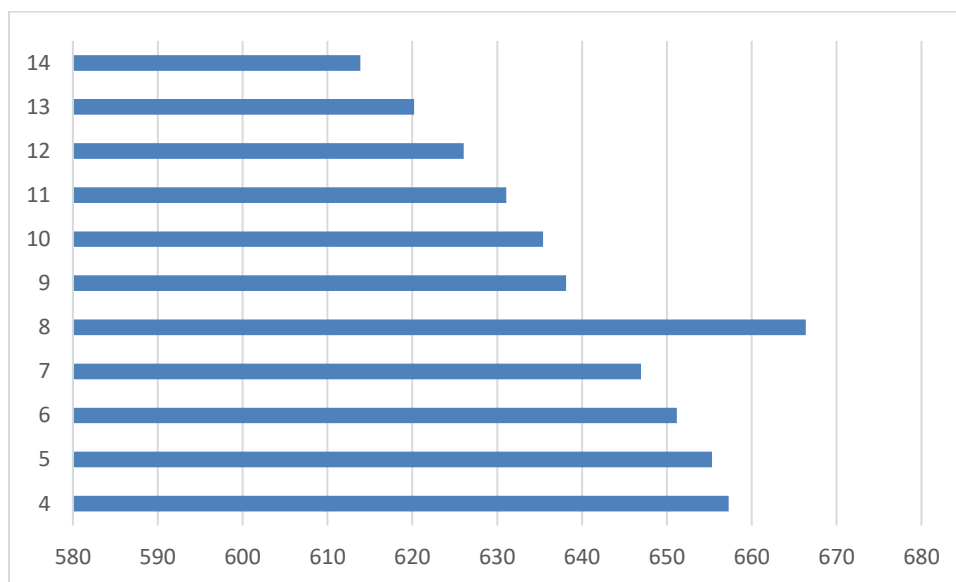


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Sainte-Suzanne

¹² $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 7055 - 7029 = 26$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 26 \div 7029 = 0.0036989$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $7055 = 7029 (1+r)^5$
 $r = 0.0007 (0.07\%)$

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Sainte-Suzanne est de 127.91 Km² et sa densité de population en 2025, de 252 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 4774 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Sainte-Suzanne en 2025

Commune de Sainte-Suzanne	# ménages	%
1ère Sect. Foulon	382	8.0
2ème Sect. Bois-Blanc	484	10.1
3ème Sect. Cotelette	521	10.9
4ème Sect. Sarazin	399	8.4
5ème Sect. Moka-Neuf	538	11.3
6ème Sect. Fond-Bleu	1894	39.7
Quartier Dupity	203	4.3
Ville de Sainte Suzanne	353	7.4
Total	4774	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Sainte-Suzanne par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Sainte-Suzanne

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	342	341	340	339	343	315	315	314	313	316
5	341	341	341	342	342	315	315	315	315	315
6	339	339	339	339	341	313	313	313	313	315
7	336	337	337	337	340	311	311	311	311	313
8	347	347	347	347	338	320	320	320	321	312
9	332	332	332	333	337	306	307	307	307	311
10	330	332	333	334	336	305	306	307	309	310
11	328	329	331	332	334	303	304	305	306	308
12	326	327	328	329	332	300	302	303	304	307
13	323	324	325	326	330	298	299	300	301	305
14	319	320	322	323	327	295	296	297	298	302
4-14	3662	3668	3675	3682	3699	3380	3386	3392	3399	3415

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Sainte-Suzanne, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Sainte-Suzanne jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	31847	32276	32712	33154	33601

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Sainte-Suzanne :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	651	652	652	653	655

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	657	656	654	652	659
5	655	656	656	657	657
6	651	652	652	653	655
7	647	647	648	648	653
8	666	667	667	668	651
9	638	639	639	640	648
10	635	638	640	643	645
11	631	634	636	638	642
12	626	628	631	633	639
13	620	623	625	627	635
14	614	616	619	621	630
4-14	7042	7055	7068	7080	7114

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Sainte-Suzanne est de 52.96 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 52.96 = 47.04\%$. La carte scolaire de Sainte-Suzanne étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- Calcul des admissions nouvelles

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +), ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 38.55% dans la commune de Sainte-Suzanne. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.1536$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	651	0.3855	251
2025-2026	652	0.5931	387
2026-2027	652	0.6927	452
2027-2028	653	0.8463	553
2028-2029	655	1	655

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Sainte-Suzanne :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	69%	54%	73%	76%	80%	85%
Taux de redoublement	28%	30%	26%	24%	20%	15%
Taux d'abandon	3%	16%	1%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Sainte-Suzanne, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	756	666	528	502	388	344
2025-2026	387+387=774	756+67=823	666-67=599	528+50=578	502-50=452	388+34=422
2026-2027	321+452=773	774+82=856	823-82=741	599+58=657	578-58=520	452+42=494
2027-2028	505+553=1058	773+86=859	856-86=770	741+66=807	657-66=591	520+49=569
2028-2029	655	1058+86=1144	859-86=773	770+81=851	807-81=726	591+57=648

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Sainte-Suzanne

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Sainte-Suzanne.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Sainte-Suzanne ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 25 dans la commune de Sainte-Suzanne et plus précisément à 26 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^{er} et de 2^{ème} cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible

à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Sainte-Suzanne, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
23.74%	20.92%	16.58%	15.77%	12.19%	10.80%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 2^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 3^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 4^e AF : 2 x 50 = 100

Effectifs de 5^e AF : 1 x 50 = 50

Effectifs de 6^e AF : 1 x 50 = 50

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

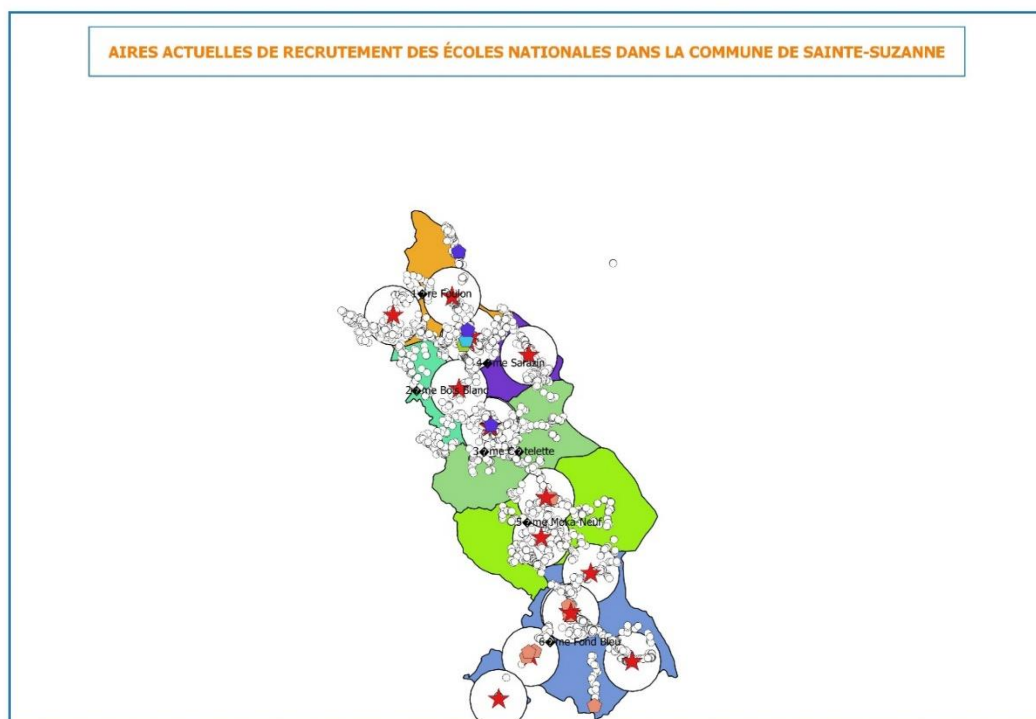
	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Sainte-Suzanne, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales

se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 2470 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Sainte-Suzanne et une bonne partie d'entre eux (12.27%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Sainte-Suzanne selon leur handicap

Commune de Saine-Suzanne	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Foulon	175	29	13	17	20
2e section Bois Blanc	170	19	43	7	6
3e section Cotelette	400	1	0	3	1
4e section Sarazin	166	7	2	4	17
5e section Moka-Neuf	268	6	1	16	16
6e section Fond Bleu	1048	8	7	17	2
Quartier Dupity	72	1	0	2	13
Ville de Sainte Suzanne	171	12	2	6	5
Ensemble	2470	83	68	72	80

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Sainte-Suzanne	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Sainte-Suzanne	École nationale Sem Marseille de Sainte-Suzanne	Ville de Sainte-Suzanne
		Ben Beakley
		Bois Blanc
		Foulon
		Sarazin
		Côtelette
	École nationale de Sainte-Suzanne	Ville de Sainte-Suzanne
		Cité Richard
		Foulon
		Sarazin
	École nationale Congréganiste Notre Dame de Lourdes	Ville de Sainte-Suzanne
1 ^e section Foulon 		

5 ^e section Moka-Neuf	École nationale de Moka-Neuf	Jérôme
		Vegnave
		Pelat Haut
		Lassaire
		Vingnac
		Limel
		Belle Vue
	École nationale de Lassaire	Lassaire
		Bellevue
		Drouillard
6 ^e section Fond Bleu	École nationale de Roque	Roque
		Lorman
		Michon
		Ka-Poux
		Platon Mat
		Platon Zoranj
		Charité
		Picot
		Vieux Fort
	École nationale de Dosac	Dosac
		Grofo
		Kaït
		Campêche
		Ti Dyo
	École nationale de Dupity	Dupity
		Drouette
		Platon Zoranj
		Roblin
		Roque
		Chervain
		Dupithy
		Coulon
		Prévon
		Bois Pin
	École nationale de Parois	Parois
		Dubert
		Duclos
		Morne à Colas
	École nationale Notre Dame du Perpétuel Secours de Dupity	Dupity
		Platon Orange
		Moka-Neuf
		Roque
		Camizard
	École nationale de Camizard	Camizard
		Ribal

		Grofo
		Prévo
		Roblin

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les 3 écoles nationales suivantes : Roque, Dosac et Parois mériteraient d'être reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (61.72%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Sainte-Suzanne en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure a pris effet dans la commune de Sainte-Suzanne, car les écoles secondaires commencent avec le NS1. La majorité d'entre elles (66.7%) sont des écoles publiques.

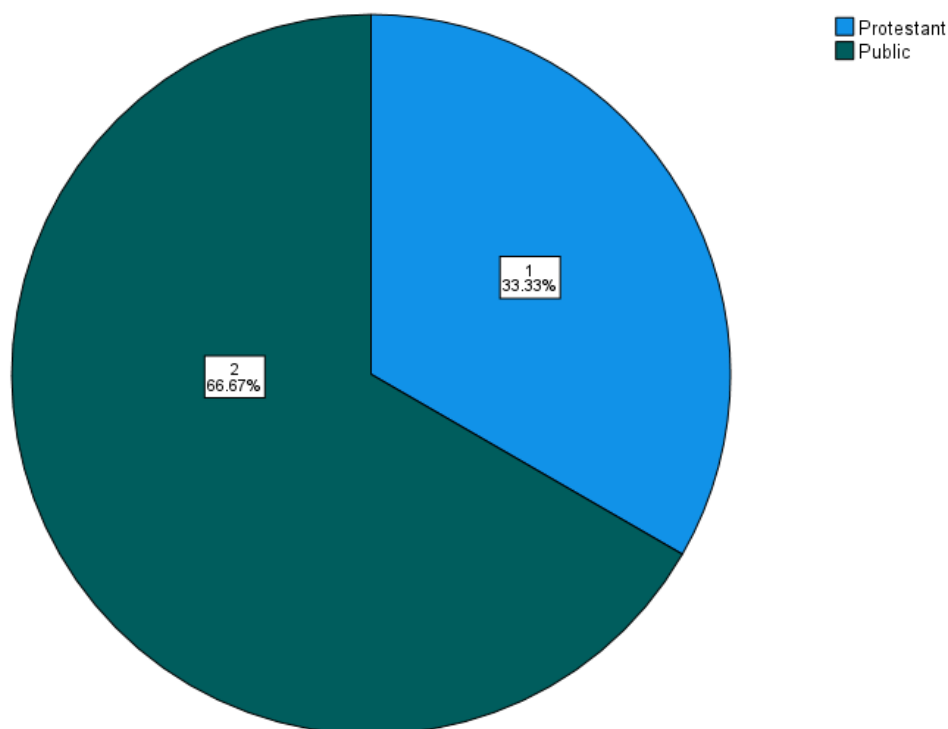


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Deux (2) d'entre elles fonctionnent en simple vacation et l'autre en double, de 8h00 à 13h00 comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Sainte-Suzanne selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
8h-13h	3	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Mathématiques et Sciences physique » et « Sciences de la Vie et de la Terre ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	1	33.3
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	66.7
Total	3	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 73 et 280 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Protestant	73	73	73
Public	178	76	280
Ensemble	143	73	280

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les trois (3) écoles secondaires se trouvent dans les 4^e et 6^e sections Sarazin et Fond Bleu :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Sainte-Suzanne

Commune de Sainte-Suzanne		Réseau d'appartenance		Total
		Protestant	Public	
4 ^{ème} Sect. Sarazin	#	0	1	1
	%	0.0%	100.0%	100.0%
6 ^{ème} Sect. Fond-Bleu	#	1	1	2
	%	50.0%	50.0%	100.0%
Total	#	1	2	3
	%	33.3%	66.7%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 17.88%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (7.29%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre

14500 et 16500 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, sans les coûts d'habillement et de nourriture qui ne sont pas disponibles.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	8250	5250	-	-	16500
NS2	8250	5250	-	-	16500
NS3	9250	5250	-	-	14500
NS4	10250	5250	-	-	15500

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 55 639.06 à 55889.06 sans les coûts d'habillement et de nourriture; 12.13% de ces coûts partiels sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	48889.06	1500	5250	-	55639.06
NS2		1750	5250	-	55889.06
NS3		1750	5250	-	55889.06
NS4		1750	5250	-	55889.06

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Sainte-Suzanne était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 32 à 93 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	75%	6%	19%
NS2	93%	7%	0%
NS3	67%	5%	28%
NS4	32%	35%	33%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 620 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0.75	0.93	0.67	0.32	
TR	0.06	0.07	0.05	0.35	
TA	0.19	0	0.28	0.33	
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés
		26			
2024-2025	137	↗			137
	↓	↘	0		
2025-2026	8	103	↗		111
	↓	↓	↘	27	
2026-2027	0	13	96	↗	109
	↓	↓	↓	↘	
2027-2028	0	1	17	64	83
	↓	↓	↓	↓	
2028-2029	0	0	2	34	20
		↓	↓	↓	
2029-2030		0	0	13	11
			↓	↓	↘
2030-2031			0	5	4
				↓	↘
2031-2032				2	2
					↘
2032-2033					1
					↘
Promus					38
Année-élèves					534
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				151	
Nombre d'années-élèves réel =				534	
Rendement interne =				28.24	
Coefficient d'augmentation des coûts =				3.541589	
Coût de l'élève formé =				14.16636	

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne très faible (28.24%). Des 137 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 20 (14.60%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 57 enseignants dont 5 femmes (8.77%); 73.68% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Protestant	13	0	0
Public	44	5	42
Ensemble	57	5	42

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

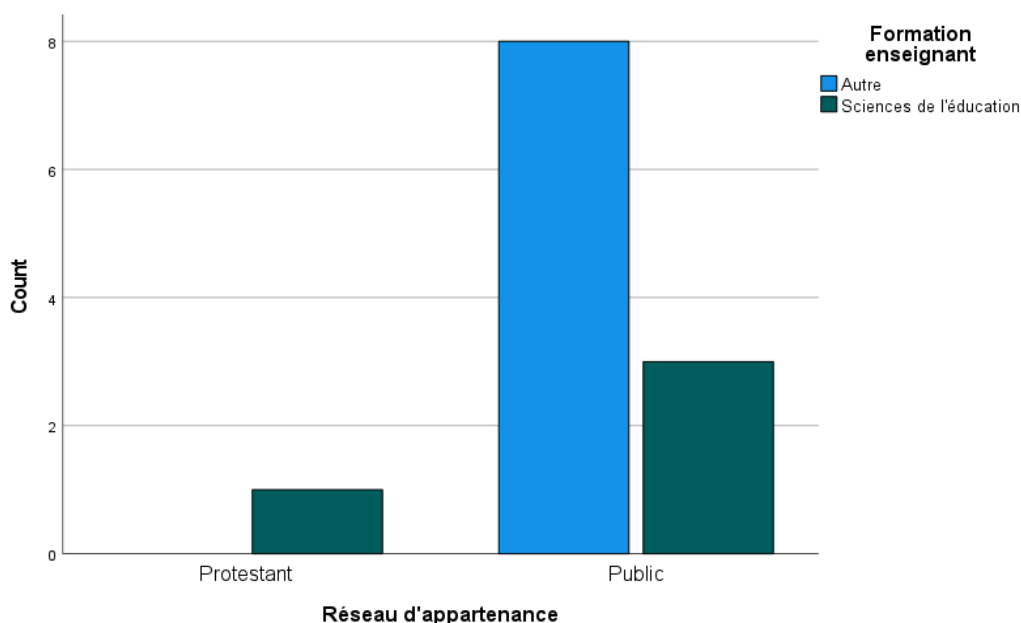


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 7500 gourdes à 22682 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Protestant	7500
Public	22682
Ensemble	21417

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Sainte-Suzanne, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 26 élèves par salle de classe et 1.21 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Protestant	4	192	73	2.63	18	48
Public	20	633	356	1.80	18	31.65
Ensemble	24	825	429	1.92	18	34.38

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 17.88% Taux net de scolarisation = 7.29%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 55639.06 gourdes NS2 = 55889.06 gourdes NS3 = 55889.06 gourdes NS4 = 55889.06 gourdes 12.13% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 16500 gourdes NS2 = 16500 gourdes NS3 = 14500 gourdes NS4 = 15500 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 75% Taux de promotion en NS2 = 93% Taux de promotion en NS3 = 67% Taux de promotion en NS4 = 32%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 6% Taux de redoublement en NS2 = 7% Taux de redoublement en NS3 = 5% Taux de redoublement en NS4 = 35%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 19% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 28% Taux d'abandon en NS4 = 33%
Rendement interne du réseau d'écoles à Sainte-Suzanne	28.24%
Rapport élève/salle de classe	18 élèves
Nombre d'enseignants	57

Pourcentage de femmes	8.77%
% enseignants nommés par l'État	73.68%
% de maîtres qualifiés	33.33%
Ratio moyen m ² /élève	1.92 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	143 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 22682 gourdes dans le public et 7500 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Sainte-Suzanne croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	608	612	616	620	625
16	602	607	611	615	620
17	597	601	605	609	614
18	592	596	600	604	607
15-18	2399	2415	2432	2448	2466

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 1.31% dans la commune de Sainte-Suzanne. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 1.31\% = 98.69\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 24.67% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	608	0.0131	8
2025-2026	612	0.2598	159
2026-2027	616	0.5065	312
2027-2028	620	0.7532	467
2028-2029	625	1	625

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Sainte-Suzanne

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties dans deux sections communales. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

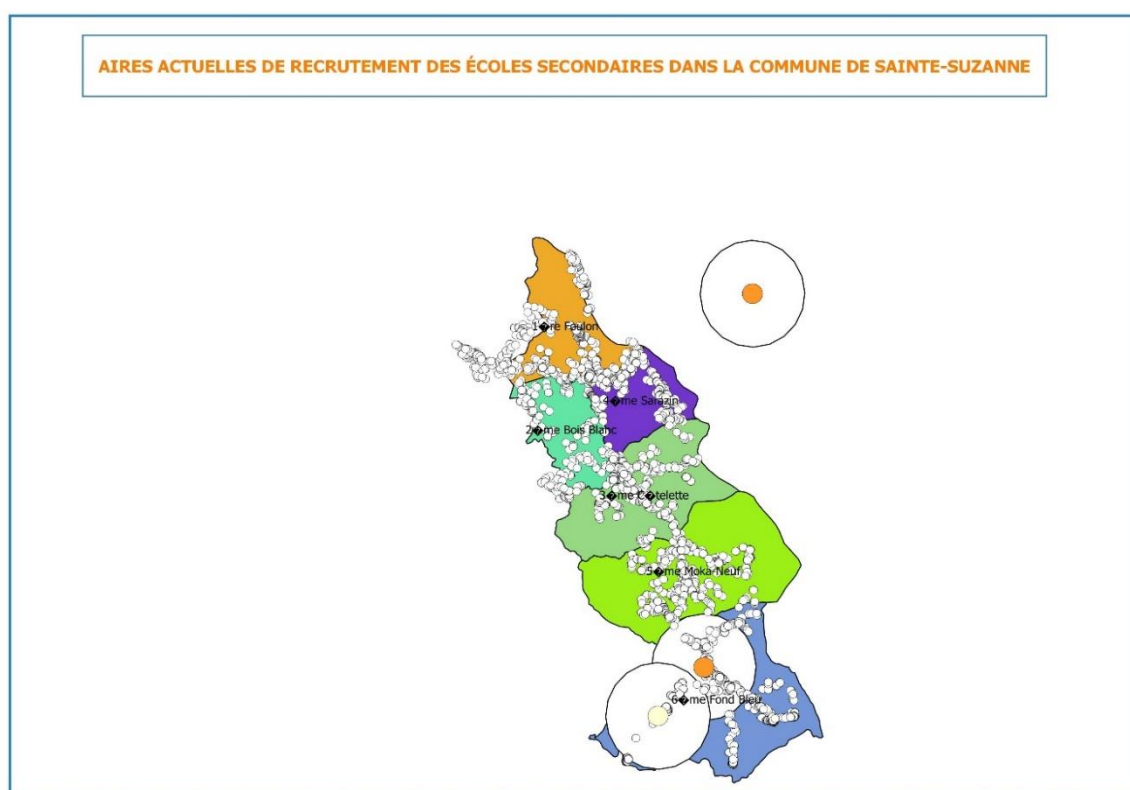


Figure 3 : Aires actuelles de recrutement des écoles secondaires dans la commune de Sainte-suzanne.

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (12.13%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Sainte-Suzanne en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Sainte-Suzanne

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle